

**Assemblée générale**

Distr. générale
5 février 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 127 b) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies

chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient :

Force intérimaire des Nations Unies au Liban

**Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban
pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés	1–3	3
II. Ressources nécessaires	4–5	3
A. Ressources financières		7
B. Ressources humaines		9
III. Incident survenu à Cana	6–7	9
IV. Analyse des variations	8–20	9
V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	21	12

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



Résumé

Le présent rapport contient le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, dont le montant est de 91 752 400 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 2 000 militaires, 125 fonctionnaires internationaux et 305 agents recrutés dans le pays.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	69 170,0	45 789,0	35 847,0	(9 942,0)	(21,7)
Personnel civil	29 674,0	34 288,9	28 149,0	(6 139,9)	(17,9)
Dépenses opérationnelles	32 067,0	31 964,6	27 756,4	(4 208,2)	(13,2)
Montant brut	130 911,0	112 042,5	91 752,4	(20 290,1)	(18,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 231,8	3 641,3	3 841,3	200,0	5,5
Montant net	126 679,2	108 401,2	87 911,1	(20 490,1)	(18,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	201,2	333,5	—	(333,5)	(100,0)
Total	131 112,2	112 376,0	91 752,4	(20 623,6)	(18,4)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés ^a (2002/03)	Postes proposés (2003/04)	Variation nette
Contingents	3 513	2 000	(1 513)
Personnel international	145	125	(20)
Personnel recruté dans le pays	339	305	(34)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dans ses résolutions 425 (1978) et 426 (1978). Il en a autorisé la prolongation jusqu'au 31 janvier 2003 dans sa résolution 1428 (2002) du 30 juillet 2002.
2. La FINUL a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : Composante militaire

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Respect de l'intégrité de la Ligne bleue et de la souveraineté territoriale du Liban	Aucune violation au sol de la Ligne bleue Aucune violation de l'espace aérien libanais Aucun incident impliquant des coups de feu et de tirs de mortier de part et d'autre de la Ligne bleue Aucun incident impliquant des jets de projectiles le long de la Ligne bleue	127 750 jours-hommes de patrouille terrestre 127 750 jours-hommes aux postes d'observation 540 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue Deux rapports du Secrétaire général Rapports de situation quotidiens Réunions régulières avec les autorités israéliennes et libanaises 18 250 jours-hommes de levé et de marquage des zones minées
1.2 Renforcement de l'autorité du Gouvernement libanais dans la région	Présence accrue des autorités militaires et civiles libanaises dans le sud du Liban Augmentation du nombre de positions de sécurité libanaises le long de la Ligne bleue	Réunions de liaison hebdomadaires avec l'armée libanaise Aide aux organismes des Nations Unies et à d'autres organismes pour la coordination des activités de développement, de déminage et de secours menées dans le sud du Liban Rapports aux autorités libanaises sur les causes de conflit potentielles
<i>Facteurs externes</i> : Les parties concernées devront avoir la volonté de coopérer. Elles devront veiller à ce que la FINUL jouisse d'une totale liberté de circulation. Le statu quo ne devra pas être compromis par la situation politique et les conditions de sécurité régionales. Les autorités libanaises devront déployer du personnel de défense, de police et d'administration dans le sud du Liban.		

Composante 2 : Appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
Efficacité et efficience accrues de l'appui apporté à la Mission	Degré de satisfaction élevé des services de la Mission à qui l'appui est fourni Délai entre l'approbation d'une demande et la fourniture de biens ou la prestation de services réduit à moins de 90 jours Aucun problème lié aux transmissions et aux services informatiques Règlement dans les 30 jours suivant la date de réception des factures des sommes à recevoir et sommes à payer	Administration du personnel Traitement des patients Formation de 400 agents aux compétences de base Établissement des bons de commande Règlement des factures des fournisseurs Entretien et réparation de 40 installations militaires, soit 1 000 modules d'hébergement préfabriqués et 160 bâtiments d'hébergement et de bureaux, ainsi que de 50 kilomètres de routes et des systèmes d'alimentation électrique et de distribution d'eau Entretien d'un parc de 680 véhicules Réseau externe et interne de transmissions radio, de téléphone et de transmission de données, opérationnel en permanence Réseau informatique local, comprenant 500 postes de travail, opérationnel en permanence Entretien du réseau étendu et extension jusqu'aux positions d'observation le long de la Ligne bleue Gestion des contrats de maintenance et d'approvisionnement Conduite d'opérations aériennes en toute sécurité Relève de 2 000 hommes

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès	Produits
		Distribution de vivres, de carburant et de fournitures générales aux bataillons et aux compagnies
<i>Facteurs externes</i> : La FINUL devra avoir accès à deux points de passage existants. Les entrepreneurs devront pouvoir fournir les biens et services nécessaires. La situation devra rester stable au Liban.		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis. L'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	—	—	—	—	—
Contingents	69 170,0	45 789,0	35 847,0	(9 942,0)	(21,7)
Police civile	—	—	—	—	—
Unités constituées de police	—	—	—	—	—
Personnel civil					
Personnel international ^a	17 089,4	23 131,5	15 064,2	(8 067,3)	(34,9)
Personnel recruté dans le pays ^b	12 584,6	11 157,4	13 084,8	1 927,4	17,3
Volontaires des Nations Unies	—	—	—	—	—
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	48,0	52,7	48,0	(4,7)	(8,9)
Personnel fourni par des gouvernements	—	—	—	—	—
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	—	—	—	—	—
Voyages	295,4	472,9	426,4	(46,5)	(9,8)
Installations et infrastructures	6 453,0	7 267,8	5 803,6	(1 464,2)	(20,1)
Transports terrestres	8 402,4	6 740,9	7 771,3	1 030,4	15,3
Transports aériens	1 405,5	1 339,6	1 444,9	105,3	7,9
Transports maritimes	—	—	—	—	—
Transmissions	1 612,0	1 210,3	1 329,2	118,9	9,8
Informatique	690,2	1 424,8	1 461,7	36,9	2,6
Services médicaux	1 110,1	871,7	838,1	(33,6)	(3,9)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02) (1)	Montants répartis (2002/03) (2)	Prévisions de dépenses (2003/04) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Matériel spécial	371,1	548,5	649,6	101,1	18,4
Fournitures, services et matériel divers	11 679,3	12 035,4	7 983,6	(4 051,8)	(33,7)
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—
Total brut	130 911,0	112 042,5	91 752,4	(20 290,1)	(18,1)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 231,8	3 641,3	3 841,3	200,0	5,5
Total net	126 679,2	108 401,2	87 911,1	(20 490,1)	(18,9)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	201,2	333,5	—	(333,5)	(100,0)
Total	131 112,2	112 376,0	91 752,4	(20 623,6)	(18,4)

^a Les montants pour 2003/04 et 2002/03 reposent sur un taux de vacance de postes de 5 %.

^b Les montants pour 2003/04 et 2002/03 reposent sur un taux de vacance de postes nul.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

Catégorie de dépenses	Montant (milliers de dollars É.-U.)
Matériel majeur	1 936,6
Soutien logistique autonome	
Restauration	65,0
Électricité	68,7
Mobilier et matériel de bureau	56,0
Neutralisation des explosifs et munitions	116,6
Missions secondaires du génie	39,4
Blanchisserie et nettoyage	408,0
Transmissions	28,0
Services médicaux	328,1
Observation	418,7
Magasins – divers	14,8
Total partiel	1 543,3
Total	3 479,9

3. Contributions non budgétisées

5. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 est la suivante :

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur estimative (milliers de dollars É.-U.)</i>
Accord sur le statut des forces^a	1 478,6

^a Comprend les frais de location du QG de la FINUL à Naqura (441 200 dollars), ceux de la Maison de la FINUL à Beyrouth (333 500 dollars) – auparavant enregistrés au titre des contributions volontaires en nature budgétisées – et ceux des positions militaires (703 900 dollars) couverts par le Gouvernement libanais.

B. Ressources humaines

1. Personnel militaire

	<i>Effectif autorisé (2002/03)^a</i>	<i>Effectif proposé (2003/04)</i>	<i>Variation nette</i>
Contingents	3 513	2 000	(1 513)

^a Effectif autorisé le plus élevé.

2. Personnel civil

	Personnel international							Personnel recruté dans le pays	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
Bureau du commandant de la Force ^a											
Effectif autorisé 2002/03 ^b	1	1	3	1	–	5	–	11	61	–	72
Effectif proposé 2003/04	1	2	2	–	–	3	–	8	56	–	64
Division de l'administration											
Effectif autorisé 2002/03 ^b	–	1	8	14	82	29	–	134	278	–	412
Effectif proposé 2003/04	–	1	8	12	76	20	–	117	249	–	366
Total											
Effectif autorisé 2002/03 ^b	1	2	11	15	82	34	–	145	339	–	484
Effectif proposé 2003/04	1	3	10	12	76	23	–	125	305	–	430
Variation nette	–	1	(1)	(3)	(6)	(11)	–	(20)	(34)	–	(54)

^a Comprend ses collaborateurs directs et le Bureau du Groupe d'appui militaire.

^b Effectif autorisé le plus élevé.

III. Incident survenu à Cana

6. Au paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, en date du 27 juin 2002, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B et le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, a insisté à nouveau sur le fait que le montant correspondant aux dépenses occasionnées par l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996 était à la charge d'Israël, et a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à la reprise de sa cinquante-septième session.

7. Comme suite à l'adoption de ces résolutions, le montant de 1 117 005 dollars a été inscrit au titre des sommes à recevoir par la FINUL et le Secrétariat a envoyé au Représentant permanent d'Israël sept lettres à ce sujet (dont la plus récente date du 29 octobre 2002), auxquelles aucune réponse n'a été donnée.

IV. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liés à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(9 942,0)	(21,7 %)

• **Mandat : Reconfiguration de la Force et réduction de ses effectifs**

8. La diminution des ressources nécessaires est imputable à la reconfiguration de la Force et à la réduction de ses effectifs, qui a débuté en 2001, après que la FINUL en mené à bien deux des trois parties de son mandat, comme il est noté dans le rapport du Secrétaire général en date du 22 janvier 2001 (S/2001/66). Dans son rapport du 16 janvier 2002 (S/2002/55), le Secrétaire général a recommandé une reconfiguration échelonnée de la Force, dont l'effectif devait se rapprocher de 2 000 hommes en décembre 2002.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(8 067,3)	(34,9 %)

• **Paramètres budgétaires : Frais de réinstallation**

9. La diminution des ressources nécessaires est essentiellement imputable au fait qu'en 2002/03, un montant de 7 millions de dollars avait été inscrit au budget au titre d'indemnités liées à la réinstallation de fonctionnaires internationaux quittant Israël pour le Liban.

10. La reconfiguration des contingents et la réduction de leurs effectifs ont entraîné une diminution du nombre de postes de fonctionnaires internationaux, qui est passé de l'effectif maximal autorisé de 145 en décembre 2002 à 124 en janvier 2003.

11. Il est proposé de créer un poste de commandant adjoint de la Force (classe D-1) afin de rendre le commandement et le contrôle opérationnels de la Force plus efficaces. Le commandant adjoint serait habilité à exercer les fonctions du commandant de la Force en l'absence de celui-ci.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	1 927,4	17,3 %

• **Paramètres budgétaires : Augmentation des traitements**

12. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable essentiellement au relèvement du barème des traitements du personnel recruté dans le pays intervenu le 1er août 2002.

13. La reconfiguration des contingents et la réduction de leurs effectifs ont entraîné une diminution du nombre de postes occupés par des agents recrutés dans le pays, qui est passé de 339 en juillet 2002 à 305 en janvier 2003. Il est proposé de maintenir l'effectif du personnel recruté dans le pays à 305 pour l'exercice allant du 1er juillet au 30 juin 2004.

	<i>Variation</i>	
Voyages	(46,5)	(9,8 %)

• **Mandat : Reconfiguration de la Force et réduction de ses effectifs**

14. Les ressources nécessaires au titre des déplacements du personnel de la mission ont diminué du fait de la réduction des effectifs de la Force.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(1 464,2)	(20,1 %)

• **Mandat : reconfiguration de la Force et réduction de ses effectifs**

15. Du fait de la réduction des effectifs de la Force, les ressources nécessaires au titre de l'acquisition de locaux préfabriqués, des groupes électrogènes, des carburants et lubrifiants et du matériel appartenant aux contingents sont nettement moindres.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 030,4	15,3 %

• **Gestion : Remplacement de véhicules et d'autre matériel**

16. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des transports terrestres s'explique par le fait qu'il est prévu de remplacer 30 véhicules, conformément aux critères de remplacement standard, à savoir le kilométrage et le nombre d'années d'utilisation.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	105,3	7,9 %

• **Facteurs externes : Évolution des prix du marché**

17. L'augmentation des ressources prévues est imputable à une augmentation des primes d'assurance responsabilité et risques de guerre pour les hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	118,9	9,8 %

• **Gestion : Produits et moyens revus à la hausse**

18. L'augmentation des ressources prévues tient essentiellement au fait qu'il est prévu d'acheter du matériel de liaison hertzienne pour que des services auxiliaires puissent être assurés par l'intermédiaire du bureau des postes, télégraphes et téléphones de Tyr. Il est par ailleurs proposé de remplacer le matériel VHF, d'acheter du matériel de rechange en cas de panne de la station terrienne de télécommunications par satellite et de moderniser le central téléphonique afin de faciliter la facturation des communications téléphoniques.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	101,1	18,4 %

• **Paramètres budgétaires : Modification des taux de remboursement du matériel appartenant aux contingents**

19. L'augmentation des ressources nécessaires est imputable au relèvement du tarif unitaire appliqué pour le matériel d'observation utilisé dans le cadre du soutien logistique autonome.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(4 051,8)	(33,7 %)

• **Mandat : Reconfiguration de la Force et réduction de ses effectifs**

20. La diminution des ressources prévues est principalement imputable à une réduction du nombre de rations nécessaires, elle-même liée à la réduction des effectifs de la Force.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

21. En ce qui concerne le financement de la FINUL, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Force pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 91 752 400 dollars;

b) La mise en recouvrement, à raison de 7 646 033 dollars par mois, du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.

